PROCES VERBAL – COMITE SYNDICAL
Séance du 20 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, dans la grande salle de réunion de l'Espace France Services à Blaye, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Date de la convocation : 13/11/2024

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre CARITAN (CdC de l'Estuaire)

Nombre de membres présents : 25

CdC de Blaye (15) :
Titulaires : Baldès D. – Gayrard H. – Zorrilla X. – Belis JM. – Dubau Ph. – Bernard JL. – Robin S. – Page E. – Duez JP. – Audouin M. – Collard X. – Séraffon JM. – Sevin Ph.
Suppléants : Grimée B. – Carreau G.

CdC de l'Estuaire (10) :
Titulaires : Caritan P. – Cavaleiro L. – Djérad-Payen MF. – Héraud L. – Labrieux Ph. – Laisné JJ. – Ovide A. – Rigal JM. – Gandré A.
Suppléant : Poty M.

Nombre de membres titulaires absents (17) :

CdC de Blaye (9) : *Trébucq S. (excusé) – Bayard D. – Rodriguez R. (excusé) – Picq M. (excusée) – Bedis J. – Besson D. (excusé) – Soulard MC. – Vergès C. (excusée) – Pas A. (excusée)*

CdC de l'Estuaire (8) : *Bailan B. (excusé) – Chasseloup M. (excusée) – Coronas P. – Renou P. (excusé) – Riveau P. – Terrancle J. (excusé) – Villar P. – Raymond C. (excusé)*

Monsieur Pierre CARITAN (CdC de l'Estuaire) a été désigné secrétaire de séance par le Comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominatif et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie : 25 membres présents sur 39.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès, Président.

Monsieur Baldès demande si les membres du Comité syndical ont des modifications à apporter au procès-verbal de la séance du 1er juillet dernier. Il n'y a pas de demande de modification. Le Comité syndical valide le procès-verbal à l'unanimité.

Points d'information :

- **Finances : passage au Compte Financier Unique (D. Baldès)**

Monsieur Baldès indique que le Syndicat Mixte a sollicité le Service de Gestion Comptable de Saint-André de Cubzac pour passer au Compte Financier Unique dès l'exercice 2024. Le Compte Financier Unique remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il informe que Monsieur Jeanroy, Responsable du SGC de Saint-André de Cubzac, a donné son aval.

- **Administration générale : validation du rapport d'activité 2023 (D. Baldès)**

Monsieur Baldès fait une présentation rapide des principaux éléments du rapport d'activités 2023, que les délégués avaient reçu avec la convocation. Il demande s'il y a des remarques de la part des délégués syndicaux.

Monsieur Gayrard (CdC de Blaye) s'étonne de ne voir aucune mention du soutien au projet d'EPR2.

Monsieur Baldès lui répond que ce sujet n'a jamais été abordé au niveau du Syndicat Mixte du SCoT. Le Comité syndical n' a jamais pris de motion à ce sujet. Cela ne peut donc pas apparaître dans le rapport d'activité.

Monsieur Gayrard souhaite qu'une motion de soutien au projet d'EPR2 soit prise au niveau du Syndicat Mixte du SCoT.

Monsieur Baldès trouve la proposition de Monsieur Gayrard bonne. Il lui propose de s'appuyer sur la nouvelle proposition de texte sur laquelle travaille actuellement le Comité de soutien au projet. Ce point pourra être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Comité syndical.

Monsieur Cavaleiro (CdC de l'Estuaire) indique que cette proposition le dérange. Il n'est pas opposé au projet mais il se dit ne pas être en capacité aujourd'hui de prendre position, étant donné que l'on ne sait pas ce que l'on est en capacité de faire.

Madame Héraud (CdC de l'Estuaire) pense que la motion à prendre doit être spécifique au SCoT et adaptée en fonction de ce que peut faire le SCoT.

Monsieur Cavaleiro précise que l'érosion du trait de côte de l'Estuaire et le risque inondation sont à prendre en compte. Des études sont en cours ; il faut attendre selon lui. Si ce point devait être mis à l'ordre d'un prochain comité syndical, Monsieur Cavaleiro s'abstiendrait.

Monsieur Laisné (CdC de l'Estuaire) estime que l'implantation d'un EPR changerait énormément la donne. Il juge opportun de prendre position au niveau du SCoT.

Monsieur Baldès conclut en proposant l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain Comité syndical d'une proposition de motion s'appuyant sur la nouvelle motion du Comité de soutien au projet d'EPR2 quand elle sera connue et qui sera adaptée pour développer une approche spécifique à ce qui est attendu d'un SCoT. L'assemblée valide cette proposition.

- **Mise en œuvre du SCoT / Evaluation intermédiaire à 3 ans : point d'étape sur la concertation associée à l'évaluation intermédiaire (D. Baldès)**

Monsieur Baldès rappelle que le Syndicat mixte du SCoT a l'obligation légale de faire le bilan de l'application du SCoT au plus tard 6 ans après son approbation, soit avant mars 2026. Dans notre feuille de route, nous avons décidé de réaliser une évaluation intermédiaire de l'application des orientations et des objectifs du SCoT sur les trois premières années de mise en œuvre.

Le travail est engagé depuis maintenant un an. Depuis octobre, a été lancée une phase de concertation sur les premiers enseignements de l'évaluation intermédiaire et sur la poursuite du SCoT.

Monsieur Baldès précise que deux temps de concertation se sont déjà déroulés :
- La Conférence des Maires le 16 octobre dernier ;
- Le Comité des Personnes Publiques Associées, lundi dernier.

Deux réunions préparatoires avaient été organisées bilatéralement avec l'Etat et la Région au préalable.

Monsieur Baldès annonce la prochaine étape qui est le séminaire multi-acteurs qui aura lieu le 18 décembre toute la matinée, au Vox à Saint-Christoly de Blaye. Il concerne :
- Tous les délégués syndicaux titulaires et suppléants du SCoT
- Les Personnes Publiques Associées
- Les partenaires institutionnels non PPA
- Les acteurs territoriaux (entreprises/clubs, associations, ODG, OT,...).

Le déroulé de la matinée sera le suivant :
- 9H-9H30 : Accueil
- 9H30 : Début du séminaire
- 12H00 : Fin du séminaire
- 12H15-13H30 : Buffet

Les objectifs de la matinée sont d'une part de rendre compte des premiers enseignements de l'application du SCoT sur le territoire depuis 2020 et d'autre part, de recueillir du contenu qualitatif venant des élus, partenaires et acteurs pour alimenter le bilan à 6 ans.

Il a été retenu d'organiser le séminaire en configuration plénière pour privilégier une approche globale et transversale pour tous les participants, et ainsi éviter un effet "silos" qui conduirait les personnes expertes à radicaliser leur position et à ne pas intégrer les problématiques partagées par d'autres acteurs sur d'autres thèmes. Monsieur Baldès précise les modalités d'animation.

Il conclut que sur le fond, plusieurs points sont actuellement discutés avec les Personnes Publiques Associées, et particulièrement l'Etat et la Région (compatibilité du SCoT avec le SRADDET) :

- Sur la proposition de glisser progressivement de l'évaluation intermédiaire de l'application du SCoT vers le bilan légal à 6 ans, il semble y avoir un accord consensuel avec les partenaires.

- Sur la nécessité de réaliser une modification simplifiée pour intégrer des objectifs d'inclinaison de la trajectoire ZAN après 2031, se pose la question de la sécurité juridique du SCoT à l'échéance de février 2027 fixée par la loi pour les SCoT afin d'intégrer la trajectoire ZAN.

Monsieur Baldès fait état d'un rapport qui vient d'être rendu par la commission de suivi du ZAN du Sénat pour adapter et simplifier sa mise en œuvre. Cela pourrait aboutir à un assouplissement des calendriers de transcription du ZAN dans les documents d'urbanisme, sans qu'il y ait une remise en cause du principe. Cela nous irait bien.

Monsieur Duez (CdC de Blaye) pense que le futur projet de loi va remettre en cause les SRADDET et les SCoT. Monsieur Baldès lui répond qu'il n'a pas entendu qu'il y aurait une remise en cause des SCoT ou des SRADDET.

Monsieur Zorilla (CdC de Blaye) indique que la loi pourrait apporter des adaptations à la mise en œuvre du ZAN dans les zones rurales.

Monsieur Baldès conclut qu'un assouplissement du calendrier serait intéressant pour nous. Cela nous permettrait de repousser une éventuelle révision du SCoT à un échéance autour 2030, avec un retour d'expérience sur 4 à 5 ans quant à l'application des PLUi-H. Monsieur Zorilla estime que ce serait une bonne chose d'avoir ce retour d'expérience.

Points de l'ordre du jour :

Rapport n°1 – Aménagement du territoire : avis sur le projet de révision du SCoT du Cubzaguais Nord Gironde (A. Gandré)
(Délibération n°2024.11.20.001)

Monsieur Gandré présente les grandes orientations du projet du SCoT du Cubzaguais Nord Gironde, ainsi que les propositions d'observations formulées par le Bureau sur le schéma révisé.

Monsieur Baldès indique qu'en réunion lundi avec les Personnes Publiques Associées, une discussion sur le SCoT du Cubzaguais Nord Gironde l'a amené à formuler une inquiétude quant aux conséquences sur la relation entre notre territoire et la métropole que pourrait avoir l'accueil de 15 500 habitants supplémentaires sur le Cubzaguais Nord Gironde. L'accueil de 15 500 habitants supplémentaires dans 15 ans pourrait constituer un obstacle supplémentaire à franchir pour aller vers la métropole. Les temps de déplacement vers Bordeaux seront plus longs qu'aujourd'hui.

Selon Monsieur Zorilla, la RD137 n'est pas un problème pour le Cubzaguais. Ce qui préoccupent les élus de ce territoire, c'est l'accessibilité et l'aménagement de leurs gares.

Monsieur Duez fait remarquer que les embouteillages débordent de plus en plus sur l'autoroute, ce que confirment d'autres élus.

Monsieur Robin (CdC de Blaye) a l'impression que dans le Grand Cubzagais, chacun fait son projet sans se soucier du territoire voisin. Il estime que leur ambition en termes d'emplois est très importante.

Monsieur Baldès pense qu'il vaut mieux des déplacements pendulaires pour l'emploi, vers Braud et le CNPE ou vers Saint-André de Cubzac, que vers la métropole.

Monsieur Gayrard estime qu'il faut mettre l'accent sur l'emploi local, qu'il faut développer selon lui entre Blaye et Saint-André de Cubzac.

Monsieur Zorilla pense que même si un nouvel EPR est important, il faut développer l'économie dans d'autres secteurs. Il ne sait pas si le projet Flying Whales est toujours d'actualité.

Madame Héraud lui répond que le projet est toujours d'actualité. Il sera évoqué lors de la réunion du 25 novembre sur l'innovation en zones rurales. Il est important selon elle de diversifier les emplois, les filières.

Monsieur Robin pense qu'il est plus judicieux de développer de petites unités industrielles.

Monsieur Séraffon (CdC de Blaye) est inquiet. Il constate que notre territoire s'éloigne de plus en plus de Bordeaux. Il craint que notre territoire devienne une zone résidentielle dortoir pour les personnes qui travaillent sur Saint-André de Cubzac.

Monsieur Baldès précise que l'accueil de population permet de développer l'économie présentielle autour du commerce et des services.

Monsieur Duez considère que sa commune ressent davantage les effets de sa fonction « dortoir ». Les déplacements pendulaires vers la métropole sont très importants selon lui.

Monsieur Baldès indique que sur le Blayais, il n'y a que 20 % de pendulaires vers Bordeaux. Les déplacements pour l'emploi existent dans les deux sens entre Bordeaux et Blaye.

Monsieur Laisné estime que l'absence d'accès directe à l'autoroute pour le Blayais est un problème. Au niveau de l'industrie nucléaire, il n'y a pas que le CNPE. Il y a toutes les activités connexes et indirectes.

Monsieur Cavaleiro estime que l'on doit d'abord se focaliser sur notre SCoT, et pas sur les autres. Il faut diversifier notre économie pour ne pas être dépendant de donneurs d'ordre. Il est normal d'avoir des craintes, mais nous avons aussi des atouts, de formidables opportunités. Il faut étoffer nos outils économiques. Avec son projet d'extension, le Parc Gironde Synergie pourrait accueillir 1 000 emplois.

Monsieur Caritan évoque également le projet de développement de l'aérodrome Montendre Estuaire. Nous avons aussi des atouts à faire valoir.

Monsieur Zorilla s'interroge sur le projet de réouverture de la voie ferrée Blaye-Saint-Mariens et de la possibilité de recourir à des solutions novatrices en lien avec le Ferrocampus.

Mme Héraud lui dit d'en parler le 25 novembre.

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité, émet un avis favorable assortie des observations suivantes sur le projet de révision du SCoT du Cubzaguais Nord Gironde :

Observations sur le projet de SCoT du Cubzaguais Nord Gironde révisé :

Il a été apprécié dans le document que pour chaque axe du projet, soient précisés les objectifs de collaboration avec les territoires limitrophes, en particulier avec les communautés de communes de Blaye et de l'Estuaire à l'échelle de la Haute Gironde dans le cadre des différentes coopérations et contractualisations en place à poursuivre (stratégie touristique Blaye Bourg Terres d'Estuaire, solutions de mobilités (ligne de car express régionale, conservation de la ligne de chemin de fer Blaye-Saint-Mariens, projet d'échangeur autoroutier à Saint-Christoly de Blaye), poursuite des dispositifs d'amélioration de l'habitat, etc.).

Nous pensons que d'autres sujets, en lien avec les structures compétentes dans les domaines concernées, pourraient faire l'objet de collaborations locales, ou à tout le moins de concertation, comme la gestion de la ressource en eau potable par exemple.

Nous répondons favorablement à votre proposition de rencontres annuelles avec les SCoTs voisins.

Nous vous faisons part de quelques observations sur le Document d'Orientation et d'Objectifs :

- L'axe 1 n'appelle pas de remarque. Nous avons bien noté que votre SCoT donne la priorité au développement économique à partir des filières créatrices d'emplois nouveaux sur votre territoire, en vous appuyant sur la montée en gamme des zones d'activités existantes et la création de nouvelles infrastructures logistiques et spécialisées (projet Flying Whales – filière Dirigeables). Il se fixe un objectif ambitieux de création d'emplois.

- Concernant l'axe 2, nous vous signalons que le calendrier concernant les objectifs de croissance de population (P2.1.A.2) page 54 du DOO (2025-2045) n'est pas le même que celui présenté dans le PAS (2023-2043). Il n'est pas non plus celui retenu pour présenter les objectifs de production de logements par Communauté (P.2.3.A.1 : 2024-2044).

Dans la prescription P2.2.A.2 portant sur la préservation des emprises des lignes ferroviaires qui ne sont pas en service dans les documents d'urbanisme, il est proposé, dans l'attente de la remise en service de la ligne Blaye-Saint-Mariens, de mobiliser les emprises pour y développer des solutions de transport collectif (navette-bus en site propre) et de mobilités douces. Les élus du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire vous font part de leur doute quant au caractère réversible des aménagements qui seraient nécessaires à la mise en service d'une navette-bus ou l'aménagement d'une piste cyclable. Nous ne sommes pas favorables à cette alternative potentielle.

Dans la recommandation R.2.2.B.1, il est fait mention d'un temps de trajet par la ligne de car express d'une heure entre Blaye et Bordeaux. Aujourd'hui, la fiche horaire de la ligne 430 présente un temps de trajet supérieure entre Blaye et Bordeaux, de l'ordre de 1h20 à 1h30 selon les arrêts. La ligne 430 apporte un service supplémentaire appréciable, mais ne constitue pas une avancée majeure pour les déplacements des habitants des secteurs de Blaye et de l'Estuaire vers la métropole.

Nous sommes conscients des objectifs qui sont les vôtres en matière de production de logements sociaux au titre de la loi SRU. Les chiffres que vous avancez en matière d'objectifs de production de logements sociaux nous font craindre une priorisation de la programmation de la production des logements sociaux – et donc des financements – par l'Etat sur votre territoire, compte tenu de ses obligations et de sa dynamique, au détriment de secteurs plus éloignés de la métropole bordelaise qui ont aussi des besoins, comme le nôtre.

- L'axe 3 porte sur la préservation de la qualité du cadre de vie, objectif que nous partageons et qui lient nos territoires puisque nous avons plusieurs espaces à enjeux écologiques forts en commun. Votre Trame Verte et Bleue complète la nôtre, elles sont cohérentes entre elles. Leur représentation cartographique allant au-delà des périmètres de nos deux SCoTs, elles mettent en évidence les continuités écologiques en commun qui relient nos deux trames.
Comme notre SCoT, le vôtre érige au rang de priorité la préservation et la restauration des zones humides qui remplissent un rôle essentiel pour la préservation de la biodiversité et la gestion de l'eau.

Le Comité syndical autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

<u>Rapport n°2 – Observatoire territorial : avenant à la convention PIGMA avec le GIP ATGeRi</u> (D. Baldès)
(Délibération n°2024.11.20.002)

Monsieur Baldès rappelle qu'une convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques et un premier avenant ont déjà été signés entre les Syndicat Mixte du SCoT et le GIP ATGéRi.

Il est proposé au Comité syndical un second avenant pour accéder aux services de DINAMIS (Dispositif Institutionnel National d'Accès Mutualisé en Imagerie Satellitaire) qui est une plateforme d'acquisition et de diffusion de données spatiales d'observation de la Terre dédiée aux utilisateurs institutionnels français.

L'objet de la convention est d'autoriser le GIP ATGERI à effectuer pour le Syndicat Mixte du SCoT la demande d'adhésion auprès de DINAMIS, et de bénéficier de l'accompagnement du GIP pour utiliser la plateforme et les outils proposés sur DINAMIS.

Cet avenant nous permettra d'avoir accès chaque année aux images satellites SPOT 6 et 7, sans aucun coût financier.

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité, valide l'avenant à la convention PIGMA entre le Syndicat Mixte du SCoT et le GIP ATGeRi tel que joint à la convocation et autorise Monsieur le Président à le signer et à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Rapport n°3 – Ressources Humaines : adhésion aux conventions de participation pour la protection sociale complémentaire proposées par le centre de gestion de la fonction publique de la Gironde (D. Baldès)
(Délibération n°2024.11.20.003)

Monsieur Baldès rappelle toute la démarche engagée depuis plusieurs mois pour intégrer le dispositif de conventionnement mutualisé pour la protection sociale complémentaire proposé par le Centre de gestion.

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité, décide de :

- Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque SANTE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et MNFCT (ALTERNATIVE COURTAGE) qui prend effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents du Syndicat Mixte ;

- Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et TERRITORIA MUTUELLE qui prend effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents du Syndicat Mixte ;

- Accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

> Le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité.
Pour ce risque, la participation financière de l'employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Gironde pour son caractère solidaire et responsable.

> Le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail, d'invalidité et de décès.
Pour ce risque, la participation financière de l'employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Gironde pour son caractère solidaire et responsable.

- Fixer le niveau de participation, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit :

> Pour le risque santé : le montant de la participation mensuelle brute par agent sera défini à partir de la grille ci-dessous tenant compte de la rémunération annuelle brute et du nombre d'enfants de l'agent :

Grille fixant la participation mensuelle brute par agent pour la complémentaire Santé, selon la rémunération annuelle brute et le nombre d'enfants de l'agent :

	Nombre d'enfants			
Tranches salariales*	**0**	**1**	**2**	**3 et plus**
≥ 40 000 €	15 €	17 €	20 €	25 €
≥ 30 000 € et < 40 000 €	17 €	20 €	24 €	29 €
< 30 000 €	20 €	25 €	30 €	35 €

* Rémunération annuelle brute comprenant indemnités et primes

> Pour le risque prévoyance : le montant de 10 euros brut par agent et par mois.

- Autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à l'adhésion aux conventions de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Gironde, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Rapport n°4 – Finances : rapport d'orientations budgétaires 2025 (D. Baldès)
(Délibération n°2024.11.20.004)

Monsieur le Président présente les principaux éléments du rapport d'orientations budgétaires pour 2025. De façon synthétique, il résume les principales dispositions comme suit :

- Les charges à caractère générale et les dépenses de personnels augmenteront en 2025.
  - Il n'est pas envisagé de recrutement.
  - Des crédits sont à prévoir pour la mise en place de la participation financière à la couverture santé et prévoyance de la Protection Sociale Complémentaire, les évolutions de carrière des agents.
  - Un recours à une AMO juridique permettrait de sécuriser les procédures à mettre en œuvre pour tirer le bilan de l'application du SCoT et décider de son maintien en l'état ou d'une évolution. Il existe encore des incertitudes sur le scénario qui sera retenu ; nous sommes en attente de positionnement de l'Etat et de la Région.
  - Finalement, il ne sera pas nécessaire d'engager des dépenses pour sécuriser le site internet du SCoT (passage en version sécurisée https://).

- Les participations des Communautés de communes augmenteront en 2025, de l'ordre de 20 000 euros. Elles couvrent aujourd'hui à peine les charges à caractère générale, les dépenses de personnel et les indemnités des élus. Il n'y a pas de marge.

S. Rouaud précise qu'il pourrait être opportun dès le vote du Budget, sans recourir à une modification budgétaire en cours d'année, de prévoir des crédits sur la section d'investissement pour engager avant la fin 2025 les dépenses relatives à une éventuelle évolution du SCoT. Cette section étant chaque année en suréquilibre en raison des amortissements liés à l'élaboration du SCoT, un excédent suffisant sera dégagé au terme de l'exercice 2024 pour couvrir ces dépenses.

Monsieur Robin demande si l'achat d'un traceur a été abandonné. Monsieur Baldès lui répond que cet investissement a été reporté pour des raisons organisationnelles liées à l'absence de bureau libre à l'Espace France Services pouvant être dédié uniquement à cet équipement qui peut être bruyant.

Monsieur Zorilla demande si les données des PICS pourront être mis sur le SIG. Il lui est répondu que oui.

Mme Héraud précise que la CCE élabore son PICS en partenariat avec le SDEEG.

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2025, sur la base du rapport joint à la convocation et présenté en séance par Monsieur le Président.

Monsieur Baldès rappelle le séminaire sur l'évaluation intermédiaire du SCoT le 18 décembre matin à Saint-Christoly de Blaye et indique que le prochain Comité syndical aura lieu le 22 janvier prochain à 18 heures à l'Espace France Services à Blaye.

Madame Héraud informe qu'une réunion sur l'innovation dans la ruralité en présence d'Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, a lieu le 25 novembre prochain à 15 heures au cinéma à Saint-Ciers sur Gironde. Elle portera sur la viticulture mais aussi d'autres secteurs d'activités.

Il n'y a pas d'autres questions diverses. L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 19 heures 15.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PIERRE CARITAN

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE du SCOT DE LA HAUTE GIRONDE BLAYE-ESTUAIRE BLAYE

DENIS BALDÈS